



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



Fin de la collecte en bac !

Badge à récupérer en mairie au plus tard le 07/04/2023.

Retrait des bacs à partir du 17/04/2023.

Auterive, 07/03/2023

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Grépiac désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Retrouvez au verso du courrier, vos nouvelles modalités de collecte.

Afin de répondre à vos interrogations, une réunion d'information aura lieu mercredi 15 mars à 20H30 (salle l'Amassada à Grépiac). Aussi, une brochure explicative est jointe au présent courrier. Attention, page 14 le calendrier prévisionnel est décalé d'un an. La 1^{ère} année de comptabilisation des productions de déchets est prévue du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour l'avis d'imposition en 2025.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS
Président
Communauté de Communes
Bassin Auterivain

Mme Céline GABRIEL
Maire
Commune de Grépiac



La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac individuel.

1. Rendez-vous du lundi 20 mars et jusqu'au vendredi 7 avril 2023 à la mairie de Grépiac, pour récupérer votre badge individuel aux horaires habituels :

- Lundi, mardi et vendredi de 09 :00 à 12 :00 et de 13 :30 à 17 :30
- Jeudi de 09 :00 à 12 :00

Et pendant les permanences :

- Vendredi 24/03/2023 de 17 :00 à 19 :00
- Samedi 01/04/2023 de 10 :00 à 12 :00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.



Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.

2. Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :

- Vieux cimetière, grand rue Saint Martin ;
- Route d'Auterive, au niveau de la cours d'école ;
- Chemin du moulin, angle chemin de l'Ilot ;
- Lotissement Pascalot, allée des Sarmentières ;
- Impasse Ségal ;
- Impasse du Caroubier ;
- Lotissement Clos Saint Germier ;

3. Entre le 17 avril et le 12 mai, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.



Laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. A partir du 15 mai, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00

accueil@ccba31.fr

www.dechet-ccba31.fr

Comment utiliser la réglotte de tri ?

Fenêtres de sélection du déchet



Fenêtres de lecture des consignes de tri